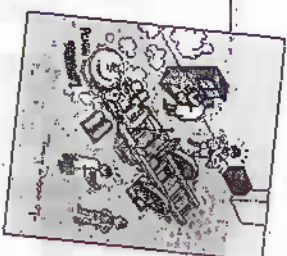


Contrôle technique : tous les 2 ou 5 ans ?



Le STV a mis trois ans à accoucher. Pour les voitures neuves, car pour les occasions, la date est fixée au 15 octobre prochain. Ce qui est inquiétant, c'est que rien ne semble encore prêt pour tenir les promesses faites à la FFVE par les ministères de l'Intérieur et des Transports !

Par Bruno LEROUX

On le sait, le STV s'accompagne d'une refonte du régime de la carte grise de collection. Pour bénéficier du droit de conserver des plaques noires et de forme adaptée à chaque modèle, la Fédération a dû lâcher du lest : accepter que le seuil d'âge passe de 25 à 30 ans. Pour supprimer les limitations géographiques de circulation, quel l'exemple de contrôle technique soit levée. De toute façon, elle l'aurait été tôt ou tard. Mais assortie d'une périodicité de 5 ans au lieu de 2, compte tenu du très faible kilométrage que parcourent nos voitures, statistiques des assureurs et des centres de CT en main.

À un mois de la date fatidique, on ne sait toujours pas comment se fera le contrôle initial des dizaines de milliers de voitures circulant en CG collection. Étées sur 2 ans, selon les numéros pairs ou impairs ou sur 4 ans par tranches d'âge ? Peu importe. Ce qui est grave, c'est que les logiciels des réseaux de contrôle technique n'ont toujours pas de ligne "5 ans de validité", et aucune im-

pression de macarons de pare-brise allant au-delà de 4 ans n'a été lancée. Pire, aucune décision, aucune directive n'ont été prises pour remédier à ces manques.

Les atterroissements et retards des deux ministères en charge de la mise en place de ces nouveautés n'auraient rien d'alarmant si une circulaire technique en date du 20 juillet, émanant d'un réseau, n'écrivait noir sur blanc que dans cette situation, « c'est l'article R323-21 du Code de la Route, non modifié, qui s'applique. La durée de validité est donc définie par la catégorie du véhicule (VP, VL) comme un véhicule "normal" ».

Imagine-t-on la validité de 5 ans promise officialisée après le 15 octobre ? Une fois qu'une partie des collectionneurs auront soumis leurs voitures au CT ? Et dans quel délai ?

« Une certaine tolérance semble de mise », lit-on dans la même circulaire concernant la verbalisation des voitures en CG collection qui seront dépourvues de CT passé le 15 octobre. Faut-il le comprendre comme une incitation à attendre octobre 2011 pour effectuer son premier contrôle ?

Si jamais les pouvoirs publics revenaient à une périodicité de 2 ans comme les véhicules normaux, l'accord négocié avec la FFVE ne serait plus équilibré, et il y aurait bien peu d'avantages à passer de CG normale à CG collection. Pour la couleur des plaques ? Les plaques réfléchissantes sont obligatoires sur les voitures en CG normale depuis déjà 1993. On sait tous que certains passent outre cette disgracieuse mesure, sans être inquiétés. Bien malin le policier qui peut distinguer sans interpellation une CG normale d'une de collection !

Pour tenter de faire toute la lumière sur cette brûlante question d'actualité, nous avons interrogé les dirigeants des principaux réseaux de contrôle technique et le président de la FFVE Claude Delagrange qui travaille sur ce dossier depuis trois ans. Trois journalistes de LVA ont aussi soumis trois voitures (une Rosalie d'avant 1956, une Camaro d'avant 1972 et une 2 CV de 25 ans) au CT, dans trois réseaux différents, comme des clients anonymes... Pour voir, tâter le terrain, savoir ce que savent les contrôleurs. ■